AGM Volley-Ball

Fiche d'inscription

Saison 2023/2024

Contact : 03.84.75.35.56

Email : volley@agm-vesoul.com

Site : www.agm-vesoul.com

(A remplir et à remettre au responsable d'équipe)

Licencié (e)

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Taille teeshirt : ..... Taille short : .....

Adresse : .....

Tél fixe : ..... Mobile : .....

Email : .....

Autorisation parentale pour mineur (e)

Je soussigné (e).....

père, mère, tuteur de l'enfant.....

l'autorise à suivre les entrainements, stages, compétitions organisés par le club, le comité départemental, la ligue de Bourgogne Franche Comté et la Fédération Française de Volley-Ball.

☐ **J'autorise le club à publier sur le site internet agm-vesoul.com et la page Facebook du club des photos où figure mon enfant.**

☐ **Je n'autorise pas le club à publier sur le site internet agm-vesoul.com et la page Facebook du club des photos où figure mon enfant.**

Signature :

Pièces à joindre avec cette fiche d'inscription

- **une photocopie de la carte d'identité** (sauf pour les joueurs licenciés la saison précédente)
- **la demande de licence FFVolley complétée**
- **Le règlement par chèque à (l'ordre de AGM Vesoul Volley-Ball), espèces, coupons sports**

Catégories	Tarifs
Moins de 7 ans né(e)s en 2017 et après	85€
Moins de 9 ans né(e)s en 2015 et 2016	95€
Moins de 11 ans né(e)s en 2013 et 2014	95€
Moins de 13 ans né(e)s en 2011 et 2012	95€
Moins de 15 ans né(e)s en 2009 et 2010	95€
Moins de 18 ans né(e)s en 2006, 2007 et 2008	125€
Moins de 21 ans né(e)s en 2003, 2004 et 2005	125€
Séniors nés en 2002 et avant	125€
Loisirs	60€

A lire attentivement

1) **La cotisation contribue pour une part essentielle mais insuffisante à couvrir les frais de licence, assurance, engagement des équipes en championnat, arbitrages …**
2) **Une réduction est appliquée aux familles ayant plusieurs licenciés à raison de 10€ par cotisation à partir de la seconde**
3) **Il est toujours possible à un membre du club d'amortir sa cotisation e participant aux diverses tâches qui donnent lieu à indemnisation : arbitrage, marque, encadrement des équipes jeunes…**
4) **La participation des parents est nécessaire lors des déplacements des équipes de jeunes (de –11 à –21) tout au long de la saison. Un calendrier sera distribué ultérieurement pour pouvoir anticiper ces déplacements et effectuer un roulement des accompagnateurs.**